

# Compte-rendu conseil municipal du 28 avril 2017

Secrétaires : Christine Magaud, Didier Pommier

Excusés : Jean Louis Vray pouvoir à Sylvain Levet  
Mireille Lainez pouvoir à Christine Magaud  
Emilie Bonnier pouvoir à Alain Limousin

Absente : Isabelle Delorme

Approbation du compte-rendu de la séance du 31 mars 2017.

## PERSONNEL :

Yvan Anjouy (malgré un essai de reprise) est en arrêt de travail jusqu'au 12.05.17.

Marie-Pierre a son arrêt de travail prolongé jusqu'au 12.05.17.

Linda Rivière sera absente les 3 et 4 mai.

## FINANCES :

Un point est fait sur les dotations 2017 (voir tableau ci-joint)

DOTATIONS	2015	2016	Prévision 2017	2017
DGF	162 529,00	147 727,00	140 000,00	140 005,00
DOTATION SOLIDARITE	122 239,00	137 972,00	157 000,00	165 174,00
DOTATION PEREQUATION	28 528,00	28 112,00	-	28 034,00
	<b>313 296,00</b>	<b>313 811,00</b>		
DROITS DE MUTATION	26 840,00	27 940,07	25 000,00	Non connu
TOTAUX	340 136,00	341 751,07	322 000,00	333 213,00

Frais de fonctionnement école de Saint Bonnet :

Le SIEPSBC sollicite le remboursement des frais de fonctionnement de leur école pour un montant de 1331.37 € par enfant en 2016 et 1479.24 en 2017.

Trois enfants de Luriecq sont scolarisés dans cet établissement soit une facture de 3994.11 € pour 2016 et 4437.72 € pour 2017.

Le conseil trouvant ces montants très élevés par rapport aux frais de fonctionnement de notre école approuve la proposition du Maire qui est de rencontrer les autres communes concernées par ces frais.

Compte rendu de la réunion du 11 avril avec les conseillers départementaux :

Lors de cette réunion les nouvelles modalités d'obtention des subventions du département ont été présentées, la dotation de solidarité est réservée uniquement aux travaux réalisés par une entreprise sur un bâtiment communal limité à une intervention par bâtiment tous les dix ans.

Le montant de la subvention voirie reste inchangé pour cette année.

La CALF devrait prendre la compétence voirie en 2018.

Lors de cette réunion une liste des futurs projets de la commune a été présentée aux conseillers départementaux (cimetière, commerce maison Boyer...)

Tarifs tennis :

Le conseil décide de ne pas augmenter les tarifs de location du terrain de tennis, il reste donc à 25€ de location et 50€ de caution.

## TRAVAUX EN COURS :

Maison Boyer :

Les travaux se poursuivent avec une quinzaine de jours de retard.

Une facture d'un montant d'environ 18 000 € pour travaux supplémentaires est en cours d'analyse par le bureau d'architecte et l'économiste.

Commerce : concernant la modification du projet pour agrandir le commerce, un descriptif détaillé est en cours de réalisation ainsi que le chiffrage de celui-ci.

Chauffage : une convention doit être prise avec la CALF concernant la chaufferie « REZO » qui doit alimenter le nouveau bâtiment par un réseau de chaleur.

Le conseil autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette convention.

Ecole :

Film vitrage : un premier devis d'un montant de 8 424.00€ HT avait été reçu en Mairie, le conseil avait souhaité un autre devis.

L'entreprise ACX Publicité a été contactée et a présenté un devis de 4 202.40 € HT. Le conseil approuve ce dernier.

Voirie :

Le devis du projet voirie 2016 qui n'a pu être réalisé s'élevait à 34 551 € HT : suite aux intempéries de cet hiver le projet doit être modifié, un nouveau devis a été demandé à l'entreprise, celui-ci s'élève à 56 199 € HT.

Le conseil décide de revoir le projet à la baisse et demande au Maire de négocier les nouveaux tarifs.

Route de Borron :

Un compte rendu est fait de la réunion du 19 avril avec les riverains de la route de Borron où étaient présents 10 propriétaires sur 13 convoqués.

Il semblerait qu'il n'y ait pas d'hostilité sur le projet avec les personnes présentes.

Cimetière :

Le mur de clôture coté RD 498 est à rejoindre : un devis va être demandé afin de solliciter la subvention enveloppe de solidarité.

PLU :

Un recours au Tribunal Administratif été sollicité concernant un permis de construire avec sursis à statuer : le conseil autorise le Maire à agir en justice pour le compte de la commune.

Le conseil décide d'adhérer au contrat de protection juridique de l'A M F (Association de Maires de France) pour un montant de 350€. Ce contrat nous permet d'être représentés par un avocat lors de contentieux.

Le conseil autorise le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fleurissement :

Le conseil remercie toute l'équipe de bénévoles qui est intervenue pour le nettoyage et le fleurissement des bacs à fleurs.

City stade :

Suite à de nombreuses dégradations au city stade le conseil décide d'investir dans des barrières afin de stopper l'accès des véhicules à moteur sur le site.

### **COMPTES RENDUS :**

Un rapide compte rendu est fait de la réunion du 24 avril sur l'éclairage public avec la CALF : un groupe de travail est constitué et une réunion est programmée le 09 mai à 20h30 afin de travailler sur ce dossier.

Un compte rendu est fait par le Maire de la réunion sur la dissolution de la Communauté de Communes de Saint Bonnet Le Château du 27 avril.

Concernant la zone de la Chana, une réunion est prévue avec les représentants de cette compétence le 4 mai à Montbrison.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Le conseil d'administration de l'office de tourisme de Saint Bonnet est prévu le 4 mai à 19 h, Chistine Magaud représentera Luriecq.

Un rappel sur les plannings des différentes élections est fait.

D.I.A. :AYEL / DAURAT.GENEVRIER – le conseil décide de ne pas préempter

Une délibération est prise concernant la convention d'utilisation des salles du relais assistante maternelle.

Une réunion avec la poste est prévue le 9 mai à 8h30(adressage).

La cérémonie du 8 mai aura lieu le 8 à 11 heures.

La dissolution de la CCSBC est imminente : les partages sont en cours.

Prochain conseil le 2 juin 2017.